

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1997)
Heft: 6

Artikel: Quelques outils pour les communes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-644260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES OUTILS POUR LES COMMUNES

Deux outils informatiques pour mesurer puis gérer (à la baisse) les dépenses énergétiques:

ENERCOMPTA

Que ce soit manuellement ou à l'aide du logiciel, une comptabilité énergétique simple permet de mettre en exergue des coûts d'exploitation d'un bâtiment, des éventuels défauts techniques ou de fonctionnement, et de comparer des dépenses d'énergie avec des valeurs de référence permettant de connaître la «santé» de l'immeuble. L'entretien ciblé des immeubles et de leurs installations techniques permet d'économiser 20 % et plus d'énergie.

La comptabilité énergétique à l'usage des communes (classeur mode d'emploi et logiciel de calcul pour PC/sur Excel), Fr. 100.-/ex. Offres de conseils sur demande.

Les communes vaudoises qui en font la demande recevront gratuitement ENERCOMPTA offert par le Service cantonal de l'énergie.

ENERCOM

Le bilan et les propositions d'amélioration sont donnés sous forme d'images claires et faciles à lire. L'utilisateur peut ainsi visualiser les déperditions thermiques de l'immeuble, tester différentes variantes et obtenir des ordres de grandeurs des prix pour certains travaux d'assainissement.

Logiciel didactique d'aide à la décision pour l'assainissement de bâtiments publics, exemple: l'école, Fr. 50.-/ex.

Deux outils pour concrétiser la volonté et la politique énergétique:

La Charte du Club des Villes

C'est un document permettant aux communes d'afficher leur intérêt aux questions énergétiques et de participer à une plate-forme d'information et d'échanges. La variante A est un engagement moral, tandis que la variante B se concrétise par un partenariat et le paiement d'une cotisation. Par cette dernière, la commune devient membre de l'association *L'énergie dans la cité*.

Le label *Cité de l'énergie*

C'est une distinction accordée aux communes qui s'engagent à maîtriser leur futur énergétique en mettant en œuvre une gestion exemplaire de leur énergie. Le label *Cité de l'énergie* a été développé à l'intention des communes qui désirent analyser leur démarche, mettre en valeur leurs actions et comparer leurs expériences. Le développement de ce label s'est fait au niveau national, garantissant ainsi l'application d'une démarche et de critères identiques pour l'ensemble des communes suisses.

Les animateurs de *L'énergie dans la cité* tiennent à disposition les documents nécessaires à l'obtention du label: le règlement d'octroi définit les buts, les aspects juridiques et financiers liés au label; le Catalogue des actions envisageables suggère aux communes toute une série de démarches dans les différents domaines concernés par la politique énergétique et rappelle la procédure; le Rapport d'évaluation permet d'évaluer la situation d'une commune intéressée; les Statuts de l'association *L'énergie dans la cité* contiennent les buts et le rôle de ses membres.

En Suisse romande, le label a été décerné pour la première fois en 1995 à la Ville de Neuchâtel, en 1996 à la Ville de Lausanne et cette année à la Ville de la Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds (membre du Club des Villes depuis 1996) était la douzième commune à recevoir le label *Cité de l'énergie* en Suisse.



Le label *Cité de l'énergie* a été remis à La Chaux-de-Fonds le 12 septembre 1997 lors de la Manifestation nationale annuelle de l'énergie. C'est au directeur de l'énergie et des services industriels, M. G. Jeanbourquin que le conseiller fédéral M. Moritz Leuenberger a remis le label *Cité de l'énergie*. Cette distinction apporte à la ville de l'estime mais aussi des devoirs. Car La Chaux-de-Fonds s'est explicitement engagée à promouvoir les économies d'énergie dans un processus à long terme. En fait, c'est une prolongation de la politique communale menée jusqu'à ce jour qui se concrétise par le rapport du Conseil communal. La Chaux-de-Fonds peut se targuer de belles réalisations depuis 1926 déjà... en créant le premier chauffage à distance. En construisant l'usine d'incinération des ordures en pleine ville en 1972, la chaleur a été valorisée dans un réseau de chauffage à distance. Ces dernières années, les efforts d'économies ont porté sur les énergies de réseaux et sur l'assainissement des bâtiments publics et des immeubles communaux.

Le processus de labellisation commence par le bilan énergétique dressé dans au moins trois domaines d'activités (Bâtiments, réseaux, eau, épuration, transports, information ou organisation). Sur la base de ce bilan, la ville a décidé ce qu'elle veut entreprendre pour diminuer les consommations d'énergie. Le Conseil général s'est engagé formellement sur ces projets, et la commune a ensuite, après examen, reçu le label. Celui-ci implique un suivi des projets et un rapport d'information annuel sur les résultats obtenus. C'est donc à la fois une démarche, un titre, une garantie de qualité et une distinction.

Le rapport du Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds relatif à la politique énergétique et aux démarches pour l'obtention du label *Cité de l'énergie*, septembre 1997, est disponible gratuitement chez *L'énergie dans la cité*.

Deux communes ont entamé la démarche pour obtenir le label *Cité de l'énergie*, Delémont (membre du Club des Villes depuis 1996) et Montreux (membre du Club des Villes depuis 1995).

